

Image not found or type unknown



Recuperation obligatoire suite sous activité

Par **Darkvapor**, le **02/02/2012** à **23:29**

Bonjour, rn Je travail dans une société de maintenance informatique et l'activité est variable d'un jour a l'autre en fonction des pannes. rn Lorsque les techniciens arrive au local le matin il est demandé a certains de prendre l'après midi en recup' d'heures sup, repos compensateur... pour compenser la sous activité du jour et faire baisser le compteur de recup des technicien. rn Est-il légal d'obliger un salarié a prendre une demi journée de recup a la volée ?? rn N'y a t-il pas une modification des horaire de travail ? rn rn Cordialement